**PROVINCE DE … ARRONDISSEMENT DE…. VILLE DE …**

**Extrait du registre aux délibérations du Collège communal**

**Séance du ….**

**EXCUSE(E)(S)** :

**PRESENTS:**

[ **OBJET- N°….** I **Sécurité des aires de jeux** - **………….. sis rue …………..**

Le Collège communal,

Vu l'arrêté royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aires de jeux ;

Vu l'arrêté royal du 28 mars 2001 relatif à l'exploitation des aires de jeux, modifié par l'arrêté royal du 28 septembre 2003 ;

Considérant la visite de terrain de M……………, conseiller en prévention, en date du……………, qui a constaté la dangerosité de l'infrastructure ;

Considérant que l'organisateur des stages de vacances (Asbl "…………") n'utilise plus l'infrastructure en raison de son délabrement ;

Considérant que le site est devenu, de par sa situation isolée, un endroit privilégié de rassemblement pour la consommation de substances illicites ;

Considérant que les équipements font l'objet, suite à des actes de vandalisme à répétition, de nombreuses demandes d'intervention auprès du service infrastructures communales ;

Considérant que les remises en état qui s'imposent ne permettraient pas de rendre l'équipement conforme à la norme européenne EN 1176 (équipements d'aires de jeux) et EN 1177 (surfaces amortissantes);

Considérant que l'achat d'un nouvel espace multisports représente un montant minimum de ……..€;

Considérant le souhait de………………., présidente du Conseil d'administration de …………….de faire le nécessaire pour que le site soit sécurisé avant le début des stages, soit pour le 30 juin 20………..;

A l'unanimité; DECIDE

**Article 1er** - de faire procéder par le service technique communal à la réparation complète de l'aire de jeu "…………………" sise rue ……………… et sollicite de la …………..la prise en charge des matériaux.

**Article 2-** d'interdire, dès à présent, l'accès à l'infrastructure et jusqu'au début des travaux.